



Le 7 octobre 2009

Madame, Monsieur,

Voici une mise à jour sur le statut du programme Deuxième carrière et d'autres programmes de formation.

Vous ne serez pas surpris d'apprendre que le programme Deuxième carrière connaît un succès sans précédent, et il en résulte que nous avons des demandes en attente de traitement dans nos bureaux et dans les centres d'évaluation. Le volume considérable des demandes traitées au cours des derniers mois, en particulier celles reçues avant les inscriptions de septembre, ne peut être maintenu à long terme. Deuxième carrière est un programme important qu'on doit continuer à offrir aux Ontariennes et Ontariens qui en ont besoin. C'est pourquoi nous prenons des mesures pour qu'il soit viable à long terme.

Comme vous le savez, l'honorable John Milloy, ministre de la Formation et des Collèges et Universités, a déclaré que nous allons adopter certains changements et établir de nouvelles règles pour le programme Deuxième carrière, ainsi que pour d'autres programmes de formation offerts par l'intermédiaire d'Emploi Ontario. Nous estimons que ces modifications seront terminées dans les prochaines semaines et que la formation du personnel et des prestataires de services pourra débuter peu de temps après. Les changements au programme seront mis en œuvre à temps pour évaluer les demandes aux cours qui débutent en janvier.

Les fonctionnaires du ministère travaillent fort pour apporter des modifications au programme, et nous étudions des solutions pour traiter les demandes déjà dans le système.

Entre-temps, nous traiterons un nombre limité de demandes aux programmes Deuxième carrière et Développement de compétences Ontario dans nos bureaux du ministère de la Formation et des Collèges et Universités à l'aide des lignes directrices existantes. Ces demandes seront traitées en fonction de la date de la première réception par les bureaux du ministère, selon le principe du premier arrivé, premier servi. Ces efforts ne permettront pas de faire complètement face au volume de demandes qui arrive dans les centres d'évaluation; toutefois, cela nous permettra de servir nos clients, tout en mettant en place un programme modifié viable et responsable sur le plan financier qui vient en aide aux personnes qui ont été frappées par la récession économique mondiale et qui bénéficieront d'une nouvelle formation professionnelle.

Les centres d'évaluation devraient continuer à recevoir des demandes et à déterminer avec les clients quelles sont les autres interventions susceptibles de les aider à trouver un emploi. Toute nouvelle demande présentée au ministère de la Formation et des Collèges et Universités sera traitée selon les nouvelles règles du programme qui sont en cours d'élaboration. Les étudiants potentiels ne doivent pas commencer leur formation avant de recevoir une approbation finale écrite du ministère de la Formation et des Collèges et Universités.

Merci pour votre soutien et votre coopération.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par

Laurie LeBlanc
Sous-ministre adjointe

p.j.